



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

appels d'offres

Question écrite n° 42240

Texte de la question

M. Hervé Féron attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur l'utilisation de groupements de commande pour l'équipement des établissements scolaires. Le développement des technologies numériques conduit les écoles à se doter de tels outils, notamment les tableaux blancs interactifs, pour stimuler l'apprentissage des élèves et renouveler les approches éducatives. Ayant travaillé avec une entreprise locale pour l'installation de tels équipements sur sa commune, il tient à souligner le bénéfice évident apporté par la proximité au moment de l'installation, de la formation des enseignants, de la maintenance mais également du conseil en amont. Les groupements de commande, malgré leur intérêt financier en période de restrictions budgétaires et de baisse des dotations de l'État, risquent de fragiliser l'économie locale et de mettre en difficulté les petites entreprises, pourtant créatrices d'emplois. Il juge ainsi nécessaire de réfléchir à un système plus équilibré n'excluant aucun acteur mais prévoyant la possibilité de recourir aux entreprises locales et de leur assurer un accès à ces marchés. Ce comportement responsable permettrait, d'une part, de préserver l'économie locale et, d'autre part, de garantir la fourniture de prestations et matériels de qualité aux établissements d'enseignement.

Données clés

Auteur : [M. Hervé Féron](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (2^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42240

Rubrique : Marchés publics

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 novembre 2013](#), page 11762

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)